

VILLE D'ARLON**COMMISSION COMMUNALE DE MOBILITÉ DOUCE ET RÉDUITE (CCMDR)**

Réunion du 8 octobre 2020

NOM	REPRESENTATION	CONTACT	PRESENCE
Gervaise ROPARS	Présidente	gervaise.ropars@hotmail.com	P
Kamal MITRI	Echevin de la Mobilité	kamal.mitri@arlon.be	P
Thibaut VINCENT	Conseiller en Mobilité	thibaut.vincent@arlon.be	P
Cécile FRANCESCANGELI	Aménagement Territoire	cecile.francescangeli@arlon.be	E
Frédéric BOURGUIGNON	Police Zonale	frederic.bourguignon@police.belgium.eu	E
Marie BLEROT	Conseillère Arlon2030	marieblerot@gmail.com	P
Pierre-Philippe BALON	Conseiller Arlon2030	pierrephilippebalon@gmail.com	P
Henri MANIGART	Conseiller MRMC	henrimanigart@skynet.be	E
Géraldine FROGNET	Conseillère Ecolo	lettre.ecarlate@skynet.be	P
René TIMMERMANS	Représentant Pour vous	timmybarnich@gmail.com	-
Marielle FLAMMANG	ASBL Gestion Centre-ville	marielle.flammang@arlon.be	-
Zipporah SOXHLET	ACIA	zipporah.soxhlet@gmail.com	-
Daniel ANTOINE	Altéo	antoine.daniel62@gmail.com	P
Xavier BOUVY	GRACQ	arlon@gracq.be	P
François SPRUMONT	GRACQ	f.sprumont@gmail.com	-
Xavier BONTEMPS	Citoyen	bontemps@stimulus.lu	-
Philippe CALLAERTS	Citoyen	philippe.callaerts@laposte.net	-
Marc CONZEN	Citoyen	-	E
Norbert COURTOIS	Citoyen	courtois.n@gmail.com	-
Michel BOUVY	Citoyen	michel.bouvy@scarlet.be	E
Yannick DELACROIX	Citoyenne	fb684590@skynet.be	P
François GOERGEN	Citoyen	francoisgoergen@hotmail.com	P
Guirec HALFLANTS	Citoyen	halfiants@netc.eu	P
Johanna JACOB	Citoyenne	johanna@commonparadox.com	-
Godefroid LAMBORAY	Citoyen	godefroid.lamboray@gmail.com	-
Elise MONSEUR	Citoyenne	elise_monseur@hotmail.com	-
Vincent MORNARD	Citoyen	vmornard@voo.be	-
Damien SLEGTEN	Citoyen	dslegten@gmail.com	P
Brigitte TROUSSON	Citoyenne	briggittetrousson@hotmail.com	-

P: présent.e -: absent.e E: excusé.e R: représenté.e

Ordre du Jour:

1. Plan Communal de Mobilité – Présentation des modifications apportées au rapport final
2. Place Léopold – Présentation des remarques PMR
3. Subside de la Région – Mesures temporaires Covid
4. Appel à projet – Commune pilote "Wallonie Cyclable"
5. Priorisation du réseau cyclable
6. Liaison douce Barnich – Sterpenich
7. Réflexion sur les "Village 30"

1. PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ – PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES

La Commission prend acte des modifications apportées au rapport final de synthèse suite aux remarques émises lors de l'enquête publique, à savoir:

- Mise en place de Plans de Déplacements Scolaires, qui consiste en l'étude, la mise en œuvre et l'évaluation, au sein d'une école, de mesures destinées à promouvoir une gestion durable des déplacements;
- Mise en place d'un Plan de Stationnement, dont l'objectif est d'optimiser la capacité de stationnement en ville, eu égard à l'espace restreint et aux besoins différents qu'ont les riverains, les travailleurs et les clients des commerces. La Commission sera associée à ce Plan, au même titre qu'elle a été associée à la réalisation du PCM lors de réunions avec le bureau d'études;
- Modification du réseau cyclable, notamment vers l'ouest de la commune, afin d'éviter les routes régionales où la mise en œuvre de pistes séparées aurait pu prendre beaucoup de temps;
- Conditionnement du SUL de la rue Albert Goffaux à la mise en place de feux de signalisation au carrefour entre la rue Zénobe Gramme, la place de l'Yser et la rue de la Semois. A ce titre, la Commission souhaite que la Ville demande à la Région de procéder à l'étude de placement des feux sans attendre un éventuel réaménagement du carrefour;
- Itinéraires vélo sur le mini-ring: suppression des SUL initialement proposés à la rue de Diekirch et à la rue de la caserne; le cycliste voulant effectuer un déplacement dans le sens horlogique sera invité à passer par la rue des remparts et la rue du bastion;
- Mise en œuvre du PCM: des réunions du Comité de suivi auront lieu, avec des bilans intermédiaires réguliers. Aucune mention de temps n'étant reprise dans le cahier des charges de la Région, il revient aux différents organes de ce Comité de suivi (Commission de mobilité, SPW ou Ville) d'en demander la tenue afin de faire le point sur l'avancement des mesures préconisées dans le PCM

La Commission prend acte des remarques émises par les citoyens. Le document synthétisant ces remarques a été transmis aux membres.

Toutefois, une membre de la Commission déplore la lenteur des mesures et des projets et est extrêmement déçue; elle souligne que des aménagements provisoires devraient de manière urgente être mis en place, notamment sur le passage piéton au carrefour rue de la Semois/ Place de l'Yser, très insécurisant. Une autre personne note l'intérêt de travailler via des aménagements provisoires qui permettent, sans gros budget, de répondre au mieux aux besoins (exemple : l'appel à projet mesures temporaires relatif à la mobilité des vélos). Le Conseiller en Mobilité contactera la Région en ce sens pour le carrefour rue de la Semois/ Place de l'Yser.

En ce qui concerne le planning des travaux envisagé par la Commune sur son territoire, le Conseiller en Mobilité indique qu'il travaille actuellement à un plan trottoir à l'échelle du territoire communal. Ceci nécessite donc un peu de temps pour être réalisé, mais l'objectif est de réaliser une cartographie de tous les trottoirs, selon les catégories suivantes: bon état – réfection ponctuelle – réfection globale – élargissement – création. Un ordre de priorité est également accordé à chaque trottoir en fonction

de critères prédéterminés (présence d'une école? forte densité de population?...). Il est également à noter que le plan Infrastructures de la Région wallonne (2022-2026) comprend une partie des projets pour Arlon (ex: Carrefour Spetz) mais pas tous. Par ailleurs, il n'a pas encore été approuvé officiellement.

Plusieurs personnes s'étonnant de la disparition du radar préventif de la rue de la caserne, il est précisé qu'il sera remplacé, celui-ci ayant été enlevé temporairement en raison des travaux à cet endroit. De manière générale, toutefois, les radars préventifs ne sont pas destinés à être définitivement placés: ils bougent en fonction des demandes et restent en place entre 3 mois et 1 an, ce qui permet de réaliser des statistiques de vitesse fiables.

Enfin, en ce qui concerne la mise en zone 20 du quartier Saint Donat, une réunion avec la Région sera organisée avec pour objectif de résoudre le problème de différenciation visuelle de la voirie. Un espace de trottoir étant suggéré par la teinte du pavé, la Région a jusqu'ici refusé sur ce critère de reconnaître cette zone en tant que zone partagée.

2. PLACE LÉOPOLD – PRÉSENTATION DES REMARQUES PMR

Afin de s'assurer de la conformité de l'ensemble des travaux proposés dans le cadre du réaménagement de la place, du parc et du parking Léopold, le Collège a fait appel à un bureau d'études spécialisé dans l'analyse des plans d'architecte vis-à-vis des aspects PMR.

Dans ce cadre, le bureau Atingo a relevé 24 points d'attentions, dont découlent 58 remarques et suggestions, chaque point d'attention étant rédigé comme suit:

- Que dit la législation/les bonnes pratiques à ce sujet?
- Ce qui est conforme dans les plans proposés
- Ce qui n'est pas conforme
- Les remarques/suggestions qui en découlent

La plupart de ces remarques font état de petits détails qui peuvent être améliorés, le bureau Atingo concluant lui-même qu'il s'agit d'un magnifique et ambitieux projet de réaménagement, où fonctionnalité rime avec convivialité et accessibilité (pour tous) avec inclusion.

La Commission prend acte de ce document, qui est envoyé aux membres en annexe à ce PV.

3. SUBSIDES DE LA RÉGION – MESURES TEMPORAIRES COVID

A l'image de la création d'une piste cyclable rue de la Loi à Bruxelles, la Région souhaite encourager les communes à offrir à leurs citoyens des espaces sécurisés pour les déplacements vers l'école, le lieu de travail,... à pied ou à vélo, dans les conditions sanitaires requises, à travers un subside visant à l'implémentation de mesures temporaires. Les aménagements valides sont les suivants: piétonnier, zone de rencontre, zone 30, rue cyclable, rue scolaire, piste cyclable marquée, élargissement de trottoirs. La Ville d'Arlon a remis un dossier auprès de la Région à ce propos pour un montant de 31 000€; dans l'éventualité où ce subside serait accordé, les travaux devront être réalisés entièrement pour le 30 novembre 2020.

Sur base des recommandations du PCM, les aménagements portent sur les éléments suivants:

- Mise en place d'une zone 30 dans le centre-ville;
- Sécurisation des cyclistes sur le mini-ring;
- Sécurisation des cyclistes depuis les quartiers résidentiels vers le centre-ville.

Les pistes cyclables qui seront ainsi réalisées seront systématiquement protégées du trafic et du stationnement par des demi-boudins en béton. Une communication sera également mise sur pied (bulletin communal, site internet et page Facebook) afin d'informer les citoyens sur ces nouveaux aménagements et leur caractère temporaire, en guise de test, avec une évaluation prévue à l'issue du test.

Par la suite, une évaluation des mesures temporaires devra avoir lieu le 15 février 2021, sur base des observations réalisées (nombre de cyclistes/piétons observés, congestion automobile, sécurisation des lieux,...). Les aménagements dont ces critères auront été jugés satisfaisant devront alors être pérennisés via la procédure habituelle, avec passage au Conseil communal.

4. APPEL À PROJET – COMMUNE PILOTE "WALLONIE CYCLABLE"

La Région propose aux communes wallonnes de participer en tant que commune pilote au projet "Wallonie cyclable", dont l'objectif pour les participantes sera de doubler leur part modale vélo d'ici 2024 et quintupler à l'horizon 2030. Arlon comptant entre 30 000 et 80 000 habitants, la Ville pourra prétendre au subside de 1 200 000 € par an pendant 2 ans, en vue de réaliser les infrastructures suivantes (subsidées à 80% maximum, le reste étant à charge de la commune): piste cyclable (suggérée, marquée, séparée), F99, rue cyclable, signalisation, stationnement vélo, petits travaux de confort; les aménagements de zone 30 et zone 20 ne sont pas repris.

La commune sélectionnée devra s'engager à respecter les conditions suivantes dans ses aménagements:

- Réaliser des cheminements cyclables continus et directs (B22, ZAC, SUL,...);
- Réaliser des infrastructures sûres et adaptées (pistes séparées,...);
- Intégrer systématiquement le principe STOP;
- Faire respecter les limitations de vitesse;
- Fournir une offre de stationnement vélo adaptée.

En outre, la commune devra se doter d'une *Commission communal vélo* composée du Conseiller en mobilité, du SPW et du GRACQ; il est proposé qu'il s'agisse d'une sous-commission de la CCMDR, afin de ne pas multiplier les organismes.

Enfin, il est porté à la connaissance des membres que, l'enveloppe totale de la Région étant limitée à 40 millions, il est probable que toutes les communes candidates ne puissent être sélectionnées. Les communes comptant entre 30 000 et 80 000 habitants étant au nombre de 13 (Tournai, Seraing, Mouscron, Verviers, Herstal, Braine-l'Alleud, Châtelet, Wavre, Binche, OLLN, Courcelles, Waterloo, Arlon), la concurrence sera rude.

Afin d'augmenter les chances de sélection, une réunion spéciale de la Commission se tiendra le **27 octobre à 19h30** afin de réaliser une carte reprenant le réseau cyclable avec priorisation de chaque liaison et revêtement souhaité. L'objectif est que la Région puisse constater de la grande volonté de la Ville et de l'implication de la Commission de mobilité dans ce projet.

Plusieurs membres de la Commission offrent leur aide pour relire le dossier de candidature, celui-ci devant être présenté au Conseil communal du 19 novembre 2020 afin d'être envoyé à la Région avant le 31 décembre. Le planning du projet est le suivant:

- 28/02/2021: réponse de la Région concernant la sélection (ou non) de la commune
- 01/07/2021: date ultime pour réaliser un audit de la politique cyclable, étape préalable à la mise en œuvre des projets d'aménagements subsidiés
- 1^{er} semestre 2021: présentation des projets et du plan d'investissement au Comité d'accompagnement (composé du SPW et du GRACQ)
- 30/06/2022: date ultime pour remettre les dossiers finalisés avec cahiers des charges et plans
- 31/12/2024: date ultime pour avoir terminé tous les projets

La circulaire d'appel à projet est remise aux membres, en annexe à ce PV.

5. RÉSEAU CYCLABLE

Ce point sera abordé lors de la séance du 27 octobre.

6. LIAISON DOUCE BARNICH – STERPENICH: ETAT D'AVANCEMENT

La Commission est informée que le tracé de la liaison entre l'école et le village de Sterpenich a été arrêté: le cheminement ne passera plus le long du ruisseau en raison de la difficulté de raccord à Sterpenich. Malgré la plus grande distance à parcourir, il a été décidé de s'éloigner du lit du ruisseau. Idelux a été mandatée par le Collège pour prendre contact avec les propriétaires des parcelles concernées mais, en cas de refus de vente, la Commission est informée qu'une procédure judiciaire peut prendre jusqu'à 1 an en cas d'expropriation. La rapidité de mise en œuvre de la liaison dépend donc pour l'instant de la possibilité de trouver des arrangements à l'amiable avec les propriétaires concernés.

D'ici là, la Ville reprendra contact avec la Région afin de mettre en place des mesures visant à diminuer la vitesse sur la route reliant l'école à Sterpenich.

En ce qui concerne la jonction entre Barnich et l'école, la réalisation du cheminement est conditionnée à la mise en place du collecteur d'Idelux Eau (ex-AIVE) en sous-sol; ces travaux devraient commencer début 2022.

Un membre note l'extrême dangerosité et la vitesse des voitures aux alentours de l'école de Barnich-Sterpenich. Celles-ci doivent passer du 90km/h au 30km/h. Il a déjà signalé le problème et souhaite que des mesures de ralentissement soient menées en attendant que la liaison douce soit réalisée (réduction de la vitesse légale de 90 à 70km/h? déplacement des panneaux d'entrée de village ? ralentisseurs ?). Ce point sera abordé également avec la Région et la Communauté Française, qui ont autorisé l'implantation de l'école à cet endroit, afin de pouvoir y pallier au plus vite.

Celui-ci demande aussi plus d'information sur la fermeture du passage à niveau de Sterpenich et notamment sur la localisation de la voie de déviation, soulignant l'enjeu du trafic de transit près de l'école qui risque d'augmenter. Le Conseiller en Mobilité stipule que la SNCB réfléchit actuellement à la création d'une nouvelle route qui ne passerait pas par le centre du village mais que les tracés sont encore incertains et le mode de financement non encore défini. Plusieurs membres de la commission souhaitent être informés sur cette question des passages à niveaux et de ses conséquences sur la mobilité et le trafic dans les villages.

7. RÉFLEXION SUR LES VILLAGES 30

Avec la prochaine mise en œuvre de la zone 30 de Waltzing et l'étude d'une zone 30 à Bonnert qui a déjà commencé, il est probable que beaucoup d'autres villages se manifestent en vue d'obtenir également une zone 30. Par conséquent, il est proposé aux membres de réfléchir à une méthodologie de mise en œuvre de ces zones 30, élément majeur de pacification des villages prévu dans le PCM.

Il est donc proposé dans un premier temps d'organiser une priorisation des villages/quartiers de ville dans lesquels une zone 30 sera installée, sur base des critères suivants:

- Présence d'une école;
- Présence d'un autre pôle d'intérêt (terrain de sport, église,...);
- Absence de trottoirs de qualité;
- Quantité de trafic
- Population

NB: en raison du matériel limité, il n'est pas possible d'intégrer un critère de vitesse du trafic, la Ville ne disposant que de 3 boîtiers analyseurs capables d'effectuer des relevés de vitesse objectifs.

Une consultation avec les habitants serait souhaitable, mais les modalités et/ou conditions n'en sont pas encore fixées:

- Faut-il organiser obligatoirement une consultation, même quand la délimitation de la zone 30 semble évidente (Guirsch, par exemple)?
- La consultation doit-elle rassembler tous les riverains intéressés ou, au contraire, est-il préférable de procéder à l'image de ce qui a été réalisé à Waltzing (pour mémoire: les habitants

ont été invités à discuter entre eux au préalable et de rencontrer la Commission en petit comité avec des idées concrètes)?

- Cette méthodologie doit-elle faire l'objet d'une communication dans le bulletin communal, au risque de braquer les villages qui ne seraient alors pas prioritaires?

Ces éléments ne sont pas fixés et doivent faire l'objet d'une réflexion lors d'une prochaine séance.

8. DIVERS

Il est demandé qu'une communication soit remise dans le bulletin communal concernant les lignes urbaines TEC ainsi que le FlexiTEC. De manière plus générale, il est proposé que le TEC soit invité lors d'une séance de la Commission afin de pouvoir discuter en toute connaissance de cause des questions suivantes (liste non exhaustive):

- Quelles sont les contraintes physiques pour qu'un bus puisse passer dans une rue?
- Quelle est la fréquentation générale d'un arrêt TEC?
- Est-il possible de procéder à la modification d'une ligne TEC?
- Est-il possible de procéder à la modification des horaires d'une ligne? Sur base de quoi sont-ils établis?
- Est-il possible de procéder à la modification de la fréquence d'une ligne? Sur base de quoi est-elle établie?

Clôture de séance à 22h30.

Fait à Arlon, le 15 octobre 2020.

Thibaut VINCENT, Conseiller en Mobilité